



Procès-verbal
Le jeudi, 6 avril 2000 - n° 94

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 03.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Brassard, ministre des Ressources naturelles, propose que le projet de loi n° 105, Loi régissant les activités d'aménagement forestier de bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier pour les années 2000-2001 et 2001-2002, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 105 est adopté.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 107, Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux, soit maintenant adopté.

Sur la motion de M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata), le débat est ajourné.

À 12 heures, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 03.

6 avril 2000

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Bégin, ministre du Revenu, dépose :

Le rapport annuel du ministère du Revenu, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 1042-20000406)

M. le Président dépose :

Les résolutions entérinées lors de la réunion du Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), tenue à Québec les 28 et 29 janvier 2000.

(Dépôt n° 1043-20000406)

Dépôts de rapports de commissions

M. Bertrand (Portneuf), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 8, 9, 15 février, 15, 21, 22, 23, 28, 29, 30 mars et 4 avril 2000, a tenu des auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur le projet de loi n° 99, Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec. La commission recommande la réimpression dudit projet de loi.

(Dépôt n° 1044-20000406)

M. Simard (Richelieu), à titre de président, dépose :

6 avril 2000

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 4 et 5 avril 2000, a étudié en détail le projet de loi :

n° 29 Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives. Rapporté avec des amendements dont un au titre.

(Dépôt n° 1045-20000406)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 et 63 du Règlement, M. Ouimet (Marquette) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 30 citoyens et citoyennes de la grande région de Montréal, concernant le financement de l'Académie de musique du Québec (AMQ).

(Dépôt n° 1046-20000406)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Houda-Pepin (La Pinière) dépose :

Copie de la convention de licence de logiciel et de services entre la Société d'informatique Oracle du Québec Inc. et le gouvernement du Québec.

(Dépôt n° 1047-20000406)

Motions sans préavis

M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des affaires sociales procède à des consultations particulières sur le projet de loi n° 102, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, le mardi 9 mai 2000, le mercredi 10 mai 2000, le jeudi 11 mai

6 avril 2000

2000, le mardi 16 mai 2000 ainsi que le mercredi 17 mai 2000 et à cette fin, qu'elle entende les organismes suivants :

Le mardi, 9 mai 2000

- 9 h 30 à 10 h 00 Remarques préliminaires du gouvernement suivies de celles de l'opposition
- 10 h 00 à 11 h 30 Régie des rentes
- 11 h 30 à 12 h 30 Institut canadien des actuaires
- 15 h 00 à 16 h 00 Conseil du patronat du Québec
- 16 h 00 à 17 h 00 Alcan Aluminium Ltée
- 17 h 00 à 18 h 00 Association de protection des épargnants et investisseurs du Québec

Le mercredi, 10 mai 2000

- 15 h 00 à 16 h 00 Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
- 16 h 00 à 17 h 00 Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Québec
- 17 h 00 à 18 h 00 Alliance des associations de retraités prestataires des régimes complémentaires du Québec

Le jeudi, 11 mai 2000

- 9 h 30 à 10 h 30 Force jeunesse
- 10 h 30 à 11 h 30 Chambre de commerce du Québec
- 11 h 30 à 12 h 30 Communauté urbaine de Montréal
- 15 h 00 à 16 h 00 Barreau du Québec
- 16 h 00 à 17 h 00 Confédération des syndicats nationaux
- 17 h 00 à 18 h 00 Association féminine d'éducation et d'action sociale

Le mardi, 16 mai 2000

- 9 h 30 à 10 h 30 Conseil permanent de la jeunesse
- 10 h 30 à 11 h 30 Hydro-Québec

6 avril 2000

- 11 h 30 à 12 h 30 Association québécoise de défense des droits des retraité(e)s et préretraité(e)s

- 15 h 00 à 16 h 00 Fédération des policiers et policières municipaux du Québec
- 16 h 00 à 17 h 00 Association canadienne des compagnies d'assurances des personnes
- 17 h 00 à 17 h 30 Communauté urbaine de Québec

Le mercredi 17 mai 2000

- 15 h 00 à 16 h 00 Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec
- 16 h 00 à 17 h 00 Association des pompiers de Montréal Inc.
- 17 h 00 à 17 h 30 Remarques finales de l'opposition suivies de celles du gouvernement

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 20 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 40 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE les mémoires soient reçus au Secrétariat des commissions au plus tard le 28 avril 2000;

QUE le ministre de la Solidarité sociale soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

6 avril 2000

Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne les journées de la
Jonquille, les 6, 7 et 8 avril.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 82, Loi sur l'administration publique.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Pinard, vice-président, informe l'Assemblée qu'à la suite d'une entente entre les leaders le débat de fin de séance, demandé à la séance du 5 avril 2000 pour aujourd'hui, concernant la question de M. MacMillan (Papineau) à M. Julien, ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, concernant le traitement injuste accordé à la région du Centre-du-Québec dans le dossier de la transformation de l'aluminium, est reporté à la fin de la séance du mardi 11 avril 2000 et que ce débat ne sera pas comptabilisé aux fins de l'application de l'article 312 du Règlement.

Il informe également l'Assemblée que, le vendredi 14 avril 2000, M. Dupuis (Saint-Laurent) s'adressera à M. Ménard, ministre de la Sécurité publique, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « La gestion des services correctionnels ».

M. Brassard, leader du gouvernement, soulève alors une question de Règlement concernant la possibilité de tenir une interpellation pendant l'étude des crédits budgétaires. M. Pinard, vice-président, prend la question en délibéré.

6 avril 2000

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 285 du Règlement, M. Brassard, leader du gouvernement, dépose :

L'horaire pour l'étude des crédits budgétaires 2000-2001 en commissions, du mercredi 12 avril au jeudi 4 mai 2000.

(Dépôt n° 1048-20000406)

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 107, Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux, soit maintenant adopté.

À 18 heures, le débat est ajourné.

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Houda-Pepin (La Pinière) à M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, concernant l'escalade des coûts pour les payeurs de taxes du Québec dans le dossier de GIRES;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Dupuis (Saint-Laurent) à M. Ménard, ministre de la Sécurité publique, concernant l'émeute de la prison de Hull causée notamment par les coupures aveugles effectuées par le gouvernement Bouchard.

6 avril 2000

À 18 h 32, sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mardi 11 avril 2000, à 14 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 6 avril 2000, à 16 h 05, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de M. Bissonnet, vice-président de l'Assemblée nationale, de M. Beaulne (Marguerite-D'Youville), le représentant du premier ministre, et de M. Bédard, directeur du Secrétariat de l'Assemblée, il a plu à l'honorable Lise Thibault, Lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 105 Loi régissant les activités d'aménagement forestier de bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier pour les années 2000-2001 et 2001-2002.

Le président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU